



## Résolution du Bureau National du SNUDI-FO des 26 et 27 août 2021

Le BN du SNUDI-FO s'inscrit dans la résolution de la commission exécutive fédérale (CEF) du 25 et 26 août 2021.

Pour le BN, la mobilisation des personnels pour la satisfaction des revendications est à l'ordre du jour face à la volonté du gouvernement de maintenir la réforme des retraites, de vouloir mettre en œuvre la réforme de l'assurance chômage au 1er octobre, de poursuivre la remise en cause du Statut général et des statuts particuliers et les suppressions de postes de fonctionnaires.

En s'appuyant sur la résolution du dernier CCN qui réaffirme « *que l'action interprofessionnelle, la grève interprofessionnelle s'il le faut, sont nécessaire face au comportement des pouvoirs publics et du patronat qui utilisent la situation sanitaire pour accélérer la remise en cause des droits et acquis des salariés dans tous les domaines.* » et sur le communiqué interfédéral FNEC FP-FO-FSU-CGT-SUD « *Pour un plan d'urgence dans l'éducation, pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail* » qui appelle « *à se mobiliser dès la rentrée, à se mettre en grève le 23 septembre et à préparer la mobilisation interprofessionnelle* », le BN invite les syndicats départementaux à mobiliser leurs adhérents, à réunir leurs instances et organiser la réunion des personnels pour faire le point sur la situation dans les écoles et préparer la mobilisation.

### **Non au « pass sanitaire »**

Le BN, avec la CEF, soutient « *les mobilisations en cours qui se situent sur le terrain de la défense de nos libertés individuelles et collectives, et de la préservation de nos acquis, à commencer par le statut de fonctionnaire et le Code du Travail.* »

Le BN partage, avec la CEF, la position de la FGF-FO qui indique dans son communiqué du 28 juillet : « *La FGF-FO n'accepte pas le piège de la division entre vaccinés et non vaccinés. Pour la FGF-FO, la volonté de sanctionner des agents, qui n'auraient pas été vaccinés, est totalement inacceptable. (...) Nous rejetons toutes sanctions envers les fonctionnaires, agents publics et salariés et revendiquons l'abrogation de ce projet de Loi. (...) La FGF-FO exige qu'aucune disposition de ce projet de loi ne vienne modifier les garanties du Statut général des fonctionnaires.* »

Le BN soutient tous les personnels confrontés à l'obligation vaccinale et au « pass sanitaire » (PsyEN, PE en IME, IMPRO, ...), et exige qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre de ces personnels. Pour le BN, aucune activité scolaire (piscine, sorties au théâtre, musée, médiathèque...) ne doit être soumise à la présentation du pass sanitaire.

### **Protocole sanitaire - postes - recours à la liste complémentaire**

Avec quatre scénarios en fonction de la situation épidémique, le nouveau protocole sanitaire fait peser sur les personnels la responsabilité de la gestion de la situation créée par le ministre en les obligeant à s'adapter en permanence. Il entraînera de nombreuses fermetures de classes. Le BN n'accepte pas la remise en cause de l'obligation scolaire que le ministre impose à nouveau à travers son protocole avec pour corollaire des pressions visant à la généralisation de l'enseignement à distance qui, rappelons-le, ne s'appuie sur aucune base réglementaire.

Le BN constate qu'aucun des scénarios ne prévoit la création massive de postes et le recrutement immédiat de personnels sous statut sur les listes complémentaires dans les écoles ! Dès la rentrée, les classes seront donc chargées comme jamais, le remplacement des enseignants absents encore plus défaillant. Le BN revendique la création massive de postes statutaires, le recrutement immédiat en tant que fonctionnaires stagiaires de tous les candidats au concours inscrits sur les listes complémentaires, la stagiarisation ou titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent et mandate le SN pour intervenir auprès du ministère en ce sens.

Le BN invite les syndicats départementaux à réunir les personnels pour établir les cahiers de revendications des écoles et organiser la mobilisation pour les faire aboutir, y compris par la grève en y associant les parents d'élèves.

## AESH

Si les nombreuses mobilisations ont poussé le ministère à modifier une grille indiciaire d'avancement automatique, déconnectée de l'entretien professionnel, le BN constate que l'instauration de cette grille et les quelques euros de revalorisation pour l'indice plancher ne répondent pas aux revendications des AESH.

Face à la mise en place des PIAL, le BN invite les syndicats départementaux à prendre toutes les initiatives avec les AESH en défense de leurs conditions de travail, pour exiger que leurs affectations sur un établissement soient prises dès maintenant en prenant en compte leur situation personnelle.

S'inscrivant dans la résolution fédérale de la CEF, et suite aux décisions prises par les AESH lors de la convention nationale du 30 juin, le BN invite les syndicats départementaux à préparer la convention nationale du 15 septembre pour sa réussite en vue de la montée au ministère pour gagner sur les revendications :

- l'abandon des PIAL, les créations de postes et de places dans les établissements spécialisés ;
- le recrutement d'AESH à la hauteur des besoins ;
- un vrai statut de la fonction publique et un vrai salaire ;
- 24h comptées comme un temps complet, payées 100% pour les AESH ;
- l'ouverture de véritables négociations salariales et l'augmentation immédiate de 183€ indiciaire pour tous, comme les personnels hospitaliers ;
- le versement des primes REP, REP+, de la prime informatique.

Le BN invite les syndicats départementaux à réunir les personnels, si possible dans un cadre intersyndical, avec désignation de délégués mandatés pour participer à cette convention.

Le BN s'inscrit dans la résolution de la CEF : « *La CEF invite les syndicats de la FNEC FP-FO à poursuivre et amplifier la syndicalisation des AESH, à les encourager à prendre toute leur place dans les instances, à leur proposer des stages de formation syndicale à cet effet* ».

### **Direction : Non au statut de supérieur hiérarchique et à la fusion des IEN et des IA-IPR**

Avant les congés, dans la lignée des conclusions des ateliers du Grenelle, le ministère a annoncé la mise en place d'un statut d'emploi fonctionnel de directeur d'école pour les directions totalement déchargées !

Le BN rappelle son opposition totale à la création d'un emploi fonctionnel de direction qui équivaut de fait à un statut de supérieur hiérarchique. Cet emploi fonctionnel soumettrait les directeurs à une feuille de route du DASEN qui pourrait leur faire perdre leur poste.

A travers cette création, le ministre en profite pour accélérer la fusion/destruction des corps d'inspection du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré qui aura des conséquences sur l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale. Le BN rappelle son opposition à ce projet qui, pour les IEN en particulier, sont indissociables de l'existence des circonscriptions et de ses écoles avec des directeurs qui ne sont pas supérieurs hiérarchiques de leurs collègues.

Le BN invite les syndicats départementaux à s'appuyer sur le communiqué intersyndical avec le SNUipp-FSU, la CGT Educ'action et SUD Education pour engager la mobilisation avec les personnels afin de faire échec à ce projet ministériel et pour l'abandon de la loi Rilhac, ainsi que de faire valoir les réelles revendications des personnels pour la direction d'école : l'amélioration des décharges hebdomadaires pour tous les directeurs, une réelle amélioration indiciaire pour tous les directeurs, une aide administrative statutaire dans chaque école, l'allègement des tâches ce qui passe par le respect du décret de 1989 sur la direction d'école.

### **Grenelle : Constellations – PPCR – Evaluation – REP +**

Le BN invite les syndicats départementaux à informer largement les personnels, en utilisant notamment le 4 pages fédéral, sur les mesures statutaires du Grenelle qui visent à instaurer un nouveau « management de proximité ». En particulier, le BN attire l'attention des syndicats départementaux sur la mise en place en cette rentrée des évaluations d'établissement dans le premier degré, à la multiplication des dispositifs d'accompagnement PPCR, à la volonté ministérielle de renforcer, y compris en priorisant les remplaçants, les formations dites « en constellation », qui introduisent le principe de formation et d'évaluation « par les pairs ». Le ministère cherche d'ailleurs à outrepasser les obligations réglementaires de service des personnels du premier degré en tentant d'imposer 30 heures de formation au lieu de 18. En REP +, la mise en place de la part variable par école va induire une évaluation accrue et permanente.

---

Le BN rappelle son exigence de retrait de l'ensemble de ces mesures et invite les syndicats départementaux à informer le SN de toutes les initiatives qui s'organiseraient localement. Le BN rappelle que les mesures salariales du « Grenelle » ne répondent pas aux revendications d'augmentation générale des salaires et réaffirme l'exigence de l'augmentation du point d'indice à hauteur de 20%, d'augmentation indiciaire immédiate et sans contrepartie de 183€ pour l'ensemble des personnels, comme pour les personnels hospitaliers et l'ouverture immédiate de véritables négociations salariales.

### **PE stagiaires**

Le BN invite les syndicats départementaux à diffuser le journal fédéral spécial stagiaire auprès des stagiaires 2021/2022 pour les informer et défendre leurs droits et leurs conditions de travail avec le SNUDI-FO. Il invite les syndicats départementaux à proposer l'adhésion.

### **Contractuels « alternants »**

Le BN attire l'attention des syndicats départementaux sur la mise en place à la rentrée du dispositif « contractuels alternants » qui concerne les étudiants en master MEEF. Le BN invite les syndicats départementaux à entrer en contact avec eux et à informer le SN des modalités d'organisation et des difficultés qui se poseraient.

### **Prérentrée et journée de solidarité**

Comme chaque année à cette période, les collègues se posent la même question sur la validité ou l'obligation d'une 2ème journée de pré-rentrée. Ils font face souvent à des interprétations à propos de la date de la pré-rentrée de la part d'IEN, de Directeur Académique ou de tout autre représentant de l'administration. Le BN rappelle que cette deuxième journée de prérentrée ne repose sur aucune base réglementaire. Le BN rappelle qu'aucun collègue ne peut être contraint de participer à une réunion avant le 1<sup>er</sup> septembre, date officielle de la prérentrée.

Il rappelle son opposition au travail gratuit que constitue la « journée de solidarité ».

Le BN mandate le SN pour communiquer une note détaillée sur les obligations de service (prérentrée et journée de solidarité).

### **INEAT / EXEAT**

Le BN du SNUDI-FO invite les syndicats départementaux à informer le SN des dossiers non encore résolus les plus urgents pour poursuivre les interventions qui ont été effectuées auprès du ministère pendant l'été.

### **Développement, syndicalisation, élections professionnelles**

Le BN invite les syndicats départementaux à organiser méthodiquement les tournées d'école, les réunions des personnels, la tenue des instances et de mettre au centre des discussions l'adhésion, la ré-adhésion au sein du SNUDI-FO et l'élaboration du cahier de votants pour préparer les élections professionnelles 2022.

Résolution adoptée à l'unanimité